

L'hon. Raymonde Gagné
Présidente
Sénat du Canada
Ottawa, Ontario K1A 0A4

Le 14 décembre 2023

Madame Gagné,

Au nom des membres du secteur agroalimentaire canadien, nous vous écrivons pour exprimer notre soutien au projet de loi C-280, la *Loi sur la protection financière pour les producteurs de fruits et légumes frais*. Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour faire avancer cet important projet de loi.

La culture, la récolte, l'emballage et l'expédition de fruits et de légumes comportent des risques importants. Les frais généraux et les coûts d'immobilisation continuent de grimper, et les entreprises ne peuvent qu'espérer faire un profit que lorsque le paiement a été obtenu en aval de la chaîne d'approvisionnement – généralement longtemps après que le produit périssable eut été acheté et consommé.

Les problèmes constants liés à la chaîne d'approvisionnement, les changements climatiques et l'inflation menacent davantage notre sécurité alimentaire et, à long terme, la viabilité économique du secteur des fruits et légumes frais. Malheureusement, la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* n'offre pas une protection efficace aux vendeurs de fruits et légumes frais du Canada en raison de la grande périssabilité de nos produits et des délais de paiement plus longs dans le secteur.

En janvier dernier, l'entreprise Lakeside Produce à Leamington, en Ontario, a déclaré faillite alors qu'elle devait 188 millions \$ à ses créanciers. Parmi ceux-ci, 17 sont des entreprises de fruits et légumes canadiennes avec plus de 1,6 million \$ en créances ordinaires, alors que 45 autres établies dans le reste de l'Amérique du Nord avaient des créances de plus de 4,8 millions \$. Les répercussions importantes de ce seul exemple démontrent clairement la nécessité d'un outil de protection financière pour protéger ce secteur essentiel et assurer la sécurité alimentaire au Canada.

À noter, l'absence d'un mécanisme de protection financière pour les vendeurs de fruits et légumes frais au Canada a également pour résultat de priver ces derniers du traitement préférentiel dont ils bénéficiaient auparavant en vertu de la *Perishable Agricultural Commodities Act (PACA)* des États-Unis. Les Canadiens qui vendent des fruits et légumes frais à notre plus grand partenaire commercial doivent donc payer le double de la caution sur l'expédition pour avoir accès au mécanisme de résolution des litiges de la PACA – un coût insoutenable pour de nombreuses entreprises canadiennes.

Le projet de loi C-280 établirait un mécanisme de protection financière essentiel pour les vendeurs de fruits et légumes frais au Canada afin d'aider à garantir le paiement dans le cas de la faillite d'un acheteur, sous la forme d'une fiducie réputée qui fonctionnerait de façon semblable au modèle de la PACA éprouvé aux États-Unis. La création d'une fiducie réputée n'imposerait aucun coût supplémentaire pour le gouvernement, mais contribuerait à faire en sorte que les vendeurs de fruits et légumes frais puissent continuer à soutenir les économies locales à travers le pays et à fournir aux Canadiens des produits sûrs et nutritifs.

La mise en place d'un outil de protection financière au Canada permettrait également au département de l'Agriculture des États-Unis de rétablir l'accès préférentiel des vendeurs de fruits et légumes canadiens au mécanisme américain de règlement des différends pour les fruits et légumes frais et éliminerait les exigences actuelles liées au dépôt de doubles cautions coûteuses pour formuler une plainte.

Les entreprises qui vendent des fruits et légumes frais opèrent dans les communautés rurales, urbaines et suburbaines, et toutes les communautés qui en dépendent sont vulnérables à l'insécurité alimentaire si les vendeurs ne peuvent pas rester financièrement viables. **Nos membres à travers le pays sont de fervents partisans du projet de loi C-280 et exhortent tous les sénateurs à s'appuyer sur le soutien de tous les partis de la Chambre des communes et à adopter rapidement ce projet de loi important.**

Veillez agréer nos salutations distinguées,

